



APPEL A PROJET ARTISTIQUE POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE VALORISANT L'ENERGIE SOLAIRE à proximité de la centrale solaire « La Petite Vicomté » aux Ponts-de-Cé (49)

Contexte

Située à proximité du pont de Sorges aux Ponts-de-Cé, sur le site d'une ancienne décharge, la centrale solaire de La Petite Vicomté a été mise en service en décembre 2019.

Historique du site

La commune des Ponts-de-Cé et la Communauté urbaine Angers Loire Métropole sont propriétaires des terrains situés au lieu-dit « La Petite Vicomté » à proximité du Pont-de-Sorges, sur la commune des Ponts-de-Cé. Ces terrains ont été exploités comme centre d'enfouissement de déchets non dangereux entre 1976 et 2008. Ils recevaient des apports de déchets non contrôlés composés d'ordures ménagères, de déchets des services de la Ville, d'encombrants des particuliers et de déchets d'entreprises. En 2008, le centre est fermé et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de post-exploitation. La commune des Ponts-de-Cé lance alors des études pour la reconversion du site, lesquelles ont conclu que la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol était la seule possibilité de valorisation. Le développement du projet est ainsi confié par la collectivité à Alter Energies.

La dimension territoriale du projet

Le projet a été porté grâce à la synergie de plusieurs acteurs : la société d'économie mixte Alter Energies, le développeur Valeco, et de nombreux citoyens à travers le fonds d'investissement Énergie Partagée. Ensemble ils ont financé cette installation à hauteur de 8,3 millions d'euros. C'est l'exemple parfait du projet d'intérêt public et citoyen, mêlant des collectivités territoriales, des experts des énergies renouvelables et une représentation citoyenne forte. Cet équilibre des rôles permet de travailler collectivement à une transition énergétique significative.



Descriptif de la centrale solaire

La centrale se compose de 21 280 panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 11 ha. Elle atteint une puissance de 9,25 MWc et produit environ 11 000 MWh par an, l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 4 000 foyers.

L'énergie produite est achetée par le tandem CNR/Enercoop, fournisseur d'électricité s'approvisionnant à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables situés en France.

Un site et une activité à valoriser

La centrale « La petite vicomté » positionnée entre les bords de Loire et la ville d'Angers, se trouve à proximité du circuit touristique très fréquenté de « La Loire à vélo ».

A ce jour, cette centrale solaire au sol est la plus grande à l'échelle du Maine-et-Loire. Dans le contexte de crise énergétique, elle illustre combien le développement des énergies renouvelables est devenu une nécessité pour la durabilité de nos territoires. Comme sur d'autres départements le soleil est aussi une ressource abondante disponible en Anjou.

Des actions de sensibilisation

A l'échelle nationale, la Petite Vicomté est le premier projet ayant bénéficié d'une prime d'Enercoop pour le financement d'actions de sensibilisation en faveur de la transition énergétique. Une enveloppe lui permet chaque année de déployer des actions spécifiques à vocation pédagogique.

- En 2021, la centrale a réalisé des panneaux d'informations et une aire de repos conviviale aux abords extérieurs du site (voir en annexe 1)
- En 2022, des visites guidées gratuites ont été mises en place pour le grand public avec l'office de tourisme Destination Angers, afin d'ouvrir l'accès au site.
- Pour 2023, un nouveau projet original est initié, avec le lancement de cet appel à projet artistique.

Le projet d'œuvre d'art

Cet appel à projet artistique vise la conception et la réalisation d'une œuvre d'art monumentale en extérieur à proximité de la centrale solaire au sol de la Petite Vicomté, aux Ponts-de-Cé (49), en partenariat avec les services culturel et touristique de la Ville des Ponts-de-Cé.

L'ambition, est de susciter la curiosité et l'intérêt du site. Une œuvre d'art « monumentale », offrira un autre regard sur le lieu et son activité de production d'énergie solaire.

Objectifs de la commande artistique :

- Soutenir la création contemporaine d'artistes,
- Favoriser la diffusion de l'art dans l'espace public,
- Accompagner la transition énergétique,
- Contribuer à la bonne compréhension du développement des énergies renouvelables,
- Valoriser la dimension territoriale du projet et son ancrage local et citoyen.

L'appel à projet est ouvert aux artistes plasticiens, sculpteurs, photographes, peintres... pouvant justifier d'une expérience artistique professionnelle.

L'œuvre proposée pourra être une œuvre « à contempler » ou un dispositif immersif. Elle devra dans tous les cas être : originale et pérenne pour une installation en extérieur.

Emplacement de l'œuvre

L'œuvre sera implantée aux abords de la centrale solaire, sur l'espace public, de sorte à être visible, sans gêner l'accès au site. Elle pourrait être installée à l'entrée de la centrale solaire au bord de la route D952, sur les cheminements qui longent la centrale ou à proximité de l'aire de repos, sur les circuits Loire à vélo, vélo Francette et le circuit rando et historique. (cf. photos, plans et circuits en annexes 2 et 3)

Le secteur est situé en zone naturelle du PLU (zone N) qui nécessite d'être préservée pour des enjeux environnementaux. Il se trouve également dans un secteur à risque en termes d'inondation. Le projet devra donc tenir compte de ces contraintes spécifiques. A posteriori de la sélection, une étude de faisabilité du projet retenu devra être réalisée en lien avec le service urbanisme de la ville des Ponts-de-Cé. Des réajustements seront potentiellement apportés pour respecter ces contraintes environnementales.

Conditions financières

L'artiste lauréat recevra 15 000 euros d'honoraires incluant ses frais de transport, de repas et d'hébergement éventuels, les frais de production et le matériel nécessaires pour la mise en œuvre (transport, matériel ou autre). Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un contrat tripartite signé entre le ou les artistes retenus, la SAS La petite Vicomté et la Ville des Ponts-de-Cé.

Un lieu de résidence, mis à disposition par la commune

La ville des Ponts-de-Cé mène une politique culturelle en faveur notamment du développement de l'art dans la ville. Dans ce cadre, et pour soutenir ce projet, la Ville des Ponts-de-Cé offre la mise à disposition du forum Cannelle au sein de Rives d'arts avec une ouverture au public pour donner à voir l'évolution du travail de l'artiste et d'un hébergement pour une durée de 15 jours sur la période du 17 avril au 28 avril 2023. L'organisation de cette résidence fera l'objet d'échanges pour préciser son cadre avec la Direction culturelle lorsque l'artiste lauréat aura été désigné.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à projet : début décembre 2022
- Date limite de réponse à l'appel à candidature : 7 février 2023
- Réunion de pré-sélection : mi-février 2023
- Jury qui désignera le lauréat : fin février 2023
- Date butoir pour la réalisation de l'œuvre : début juin 2023

Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser avant le 7 février 2023 par mail à :

c.grosbois@anjouloireterritoire.fr

Tout dossier arrivé après cette date ne sera pas pris en compte.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- 1 - Une présentation de l'artiste et de ses réalisations (CV, book)
- 2 - Une note d'intention, si possible avec croquis (ou simulation) qui décrira le projet artistique dans le cadre du présent appel à projet
- 3 - Une fiche technique prévisionnelle du projet
- 4 - Un budget et un calendrier prévisionnel
- 5- Le n° SIRET ainsi que le n° de sécurité sociale de l'artiste ou du collectif ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures
- 4 - Une attestation d'assurance responsabilité civile

Modalités de sélection

Un jury composé d'élus locaux, de représentants de la SAS La Petite Vicomté, ainsi que de personnes en charge de la Direction culturelle et touristique de la ville des Ponts de Cé se réunira en février 2023 pour examiner les dossiers des artistes qui auront répondu à l'appel à projets.

Critères retenus pour la sélection du dossier :

- Proposition artistique (60%) :
 - La qualité artistique et l'originalité de la démarche
 - La cohérence de l'œuvre en lien avec le sujet des énergies renouvelables et la capacité de l'artiste à lui donner sens
 - La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans son environnement géographique

- Faisabilité (40%) :
 - La faisabilité technique et financière du projet
 - L'adéquation des moyens humains et techniques déployés en adéquation avec le projet

A l'issue de ce jury, un dossier sera retenu.

Contact pour toute question ou information complémentaire :

Cécile GROSBOIS – Alter Energies : c.grosbois@anjouloireterritoire.fr – 06 31 47 23 22

SAS CENTRALE SOLAIRE DE LA PETITE VICOMTÉ
48 C Bd du Maréchal Foch 49100 ANGERS

Les acteurs

La ville des Ponts-de-Cé

Depuis plusieurs années, la ville des Ponts-de-Cé s'est engagée dans une politique de développement durable. Pionnière dans la région en matière de dématérialisation, elle a également choisi rapidement de pratiquer une gestion différenciée de ses espaces publics et de limiter très fortement l'utilisation d'intrants. Chaque année, un bilan complet des actions engagées sous l'angle développement durable est présenté en séance du Conseil municipal. Celles-ci concernent aussi bien les initiatives en matière environnementale mais aussi en termes de citoyenneté ou d'économie avec les soutiens apportés aux initiatives d'économie circulaire. L'installation de la plus grande ferme photovoltaïque du département confirme cette volonté d'inscrire le territoire Ponts-de-Céais dans une dynamique de développement respectueuse de l'avenir de notre planète. Elle s'est engagée depuis 2020 dans un plan climat communal impliquant 140 acteurs du territoire.

Par ailleurs, la Ville porte un projet culturel partagé, issu d'une démarche de concertation citoyenne, qui fixe des objectifs prioritaires sur les six années à venir. Développer l'art dans l'espace public en est un : partager davantage la culture, la désacraliser, rencontrer l'art en dehors des repères habituels, mais également porter un regard sur le territoire et en mettre en valeur les richesses, tels sont les vertus de l'inscription de la présence artistique dans l'espace public.

À propos d'Alter Energies

Outil des collectivités au service de la transition énergétique en Maine-et-Loire, Alter Energies développe de manière opérationnelle leurs stratégies d'énergies renouvelables en finançant et en exploitant des projets. Créée en 2010, elle est le fruit d'un partenariat entre des collectivités locales (Département de Maine-et-Loire, Etablissements publics de coopération intercommunale – EPCI - et SIEM) et des partenaires bancaires régionaux et nationaux (Caisse des dépôts et consignation, Caisse d'épargne, Banque populaire, Crédit agricole, Crédit mutuel). Après s'être développée principalement sur les toitures photovoltaïques, elle a renforcé son développement en réalisant et exploitant des centrales solaires au sol de grande envergure, un 1er parc éolien, des unités de méthanisation et des stations BioGNV. Elle peut aujourd'hui accompagner un grand nombre de projets de tous type d'énergies renouvelables directement disponible sur son terrain de jeu à l'échelle du département de Maine-et-Loire. Plus d'informations sur www.anjouloireterritoire.fr/alter-energies

À propos de Valeco

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Allemagne et en Europe, VALECO est spécialisé dans le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de projets EnR. Basée à Montpellier depuis plus de 20 ans, la société, qui emploie près de 250 personnes dans les secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices à la vente d'électricité renouvelable. Au 31 décembre 2021, VALECO comptabilise une puissance installée de 592 MW (dont 446 MW d'éolien terrestre, 133 MW d'énergie solaire) soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de plus de 529 000 personnes. Plus d'informations sur www.groupevaleco.com

À propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques et sociales générées. Pour favoriser le développement de ces projets, Énergie Partagée s'implique au côté des collectivités locales, et notamment des SEM dédiées à l'énergie, qui constituent un puissant levier pour la transition écologique des territoires. Reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisée Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7000 actionnaires citoyens. Fin 2022, Énergie Partagée compte 100 projets de production d'énergie renouvelable (en exploitation ou en développement) co-financés à hauteur de 27,7 millions d'euros. Plus d'informations sur www.energie-partagee.org

À propos d'Enercoop

Enercoop, fournisseur d'électricité vraiment verte, locale et citoyenne, a pour objectif de faire avancer concrètement la transition énergétique. Militantes et engagées, les 11 coopératives du réseau Enercoop sont réparties dans toute la France et s'approvisionnent directement auprès de producteurs d'énergie renouvelable locaux en les rémunérant au juste prix, avec des contrats sur le long terme pour certains. Enercoop a été classée au 1^{er} rang ex-aequo du classement des fournisseurs d'électricité verte selon Greenpeace et a obtenu récemment le label VertVolt pour l'ensemble de son offre qualifiée de "Très Engagée" aux particuliers selon l'Ademe. Garantir une électricité vraiment renouvelable n'est pas la seule mission d'Enercoop : la coopérative a pour objectif d'impliquer les citoyens dans son organisation et de défendre l'intérêt collectif plutôt que la recherche de profit. Elle aide de nombreux projets citoyens à sortir de terre et les accompagne dans leur développement. Le réseau Enercoop rassemble aujourd'hui 100 000 clients, dont 61 000 sociétaires, 415 producteurs et 227 salariés. Plus d'informations sur www.enercoop.fr

Annexe 1 – Les panneaux d’informations et l’aire de repos conviviale aux abords extérieurs du site



LA CENTRALE SOLAIRE DE LA PETITE VICOMTÉ

C'est à la suite de la fermeture définitive du centre d'enfouissement de déchets non dangereux du lieu-dit « La Petite Vicomté » en 2008 que la ville des Ponts-de-Cé et l'agglomération Angers Loire Métropole, co-proprétaires des terrains, commencent à réfléchir à une reconversion du site. Ces réflexions ponctuées d'études initiales conduisent que la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol est la seule possibilité de valorisation.

21 280 panneaux solaires
9,2 MW de puissance
10 200 MWh/an
4 000 toyers alimentés

PETITE VICOMTÉ SOLAR POWER PLANT

Equipped with 21,280 solar panels providing a power of 9.2 megawatts, the Petite Vicomté photovoltaic power plant, located in Les Ponts-de-Cé, is the biggest in the region at the time of its launch, in 2020. The project has been successfully carried out thanks to the cooperation of several actors: Alter Energies, the Valeco company, and Energie Partagée, which gathers numerous citizens as committed investors. The solar farm gives a new purpose to this site which used to be a landfill site for a long time and as such unsuitable to agriculture and building construction.

UN PROJET QUI FAIT LA PART BELLE AUX ACTEURS TERRITORIAUX ET CITOYENS

Majoritaires au capital, de la société, **collectivités et actionnaires citoyens** maîtrisent la **gouvernance du projet**, en partenariat avec Valeco. Tout au long de la vie de l'installation, ils veillent à ce qu'elle bénéficie au territoire et, ses habitants, économiquement et socialement.

Ainsi, la centrale de la Petite-Vicomté fait partie des centaines de projets citoyens d'énergie renouvelable portés, partout en France, par des collectivités et/ou des citoyens, et fédérés au sein d'Energie Partagée. Ces projets ont en commun :

- un **fort ancrage territorial**, pour une réappropriation locale de la production d'énergie,
- une **finalité non-spéculative**, attentive à l'environnement, et aux intérêts du territoire,
- une **gestion démocratique et transparente**, impliquant des acteurs locaux sur le long terme,
- une **exigence écologique**, minimisant les impacts et encourageant les économies d'énergie.

LES PORTEURS DU PROJET

Le projet a été porté grâce à la synergie de plusieurs acteurs : la société d'économie mixte Alter Energies, le développeur Valeco et le réseau Energie Partagée.

Créé en 2020, Energie Partagée fédère, accompagne et outille et investit en fonds propres dans les projets de production d'énergie renouvelable portés et maîtrisés par les citoyens et les collectivités locales.

Valeco, producteur d'énergie renouvelables, est basé à Montpellier et sur tout le territoire français. La société est présente sur toute la chaîne de valeur, de l'identification de sites à la vente d'électricité renouvelable. Valeco a rejoint ENR, un des premiers énergéticiens en Allemagne et en Europe.

Alter Energies, outil du département du Maine-et-Loire créé en 2020, réalise en lien étroit avec les collectivités des projets d'énergies renouvelables, dont les principales sources sur son territoire sont le solaire, l'éolien et la biomasse.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité. Cette électricité est envoyée au réseau électrique. Les consommateurs se connectent au réseau électrique. Les consommateurs se connectent au réseau électrique.

L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DE LA CENTRALE SOLAIRE

Vous cheminez sur le sentier de randonnée «Entre petite gare et ardoisières», au carrefour de quatre grands espaces paysagers, façonnés par un élément commun : l'eau.

- La rivière Authion
- Les ardoisières, où se mêlent landes à genêts et puits inondés
- Les grandes plaines agricoles de l'Authion avec leurs peupleraies
- Le bocage angevin

Chacun de ces milieux abrite une biodiversité qui lui est propre. Ouvrez les yeux et repérez des prédateurs venus se nourrir, réalisez comment ces végétaux peuvent être soumis à rude épreuve... La nature s'est adaptée aux nombreux aménagements humains du territoire qui vous entoure, cherchez à la comprendre, Qu'en est-il de la centrale au milieu de cela ?

LA CENTRALE SOLAIRE

Le parc solaire héberge une équipe d'entretien hors pair ! L'éco-pâturage ovin permet le broutage non homogène du terrain évitant ainsi le défrichement, radical.



Dernière, une armée d'insectes profitant des déjections animales, occulter l'espace. Il n'est utilisé aucun traitement chimique. De nouveaux habitats se créent ainsi, au sein de la végétation qui s'installe sous les panneaux.



LES ARDOISIÈRES

Entre les fosses inondées se trouvent des monticules d'ardoises, acides et pauvres. Les chèvres lauzin, genêts et lichens s'y portent à merveille. Un hôte remarquable s'y cache ! Il s'agit du très rare criquet des Chaumières.

Il devra prendre garde aux reptiles venus profiter de la chaude température des ardoises exposées au soleil.



LE BOCAGE

Le héron est à l'affût du campagnol qui tente de rejoindre son terrier à l'autre bout de la prairie.

Pour les prédateurs, le bocage est un véritable garde-manger ! Pour les estives, un terrain de jeu où il est cependant bon de rester caché.

Restez attentif et scrutez le bocage ! Il est sûrement là entre un frêne et un noisetier.



L'AUTHION

Où se faufile sous l'eau entre les racines des saules, des frênes ou des aulnes ? Parfois même elle peut sortir du lit de l'Authion et ramper sur l'herbe humide de la prairie !

Les berges ensablées de la rivière sont un paradis pour la faune terrestre et aquatique, comme l'anguille.



LA PLAINE AGRICOLE

La vallée de l'Authion, le paysage le plus changeant. On sème, on récolte. On plante, on abat. Les corbeaux, mouettes et autres agrettes s'accommodent du rythme des agriculteurs. La peupleraie sera un refuge pour certains, jusqu'à ce qu'elle arrive à maturité.



THE ENVIRONMENT

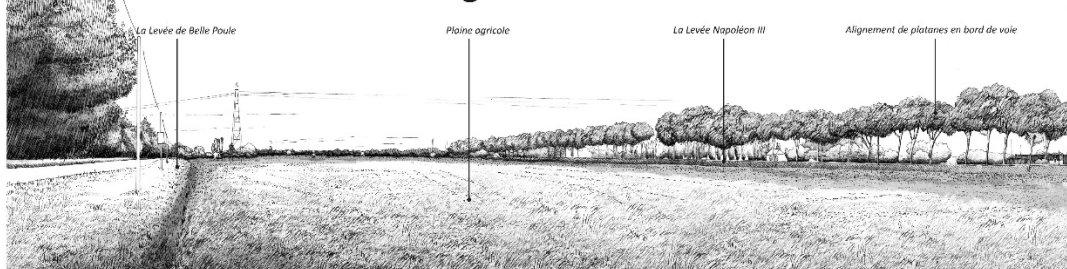
The solar power station is situated at the crossroads of four separate areas each with their own specific fauna and flora. In the state quarries of Relais, the ashbins near the library of the Loire River, the agricultural plains, as well as the woody countryside around Angers.

With regard to the integration of the solar power plant, the shareholders have chosen to implement eco-pastoralism for the maintenance and upkeep of its electricity production site.



Crédits : PhotoLundin / Fotopix / Getty Images, Dany Raynaud

Histoire des lieux et des aménagements du Val d'Authion

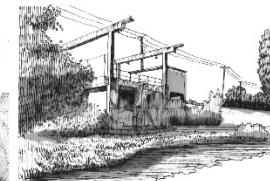
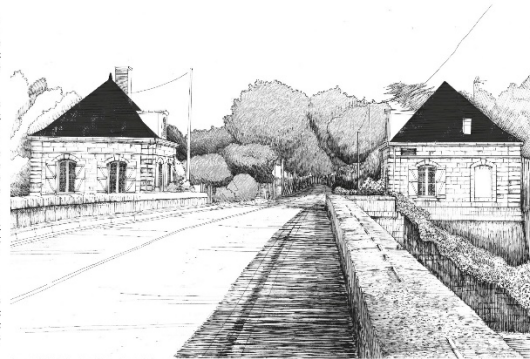


Un paysage fluvial poldérisé pour l'agriculture

Le val d'Authion s'étend de la Touraine aux portes d'Angers. Anciennement plaine marécageuse, il s'agit d'un territoire qui a été asséché à partir du 11ème siècle, suite à la construction de digues et levées. En effet, afin de permettre le développement de pâtures et de cultures, le val d'Authion est petit à petit séparé de la Loire, mais il reste toutefois inondable.

La lutte pour la maîtrise de l'eau continue jusque dans les années soixante-dix, avec le développement de nombreux aménagements destinés à réguler les cours de l'Authion et de la Loire. On peut compter parmi ces aménagements l'installation au 18ème de portes au pont de Sorges, pour empêcher le refoulement des eaux de Loire. Aussi, afin d'augmenter le potentiel en ressources de ce territoire et d'éviter à la Loire de se déverser dans le val d'Authion, M. Edgard Pisani, ministre de l'aménagement du territoire et maire de Montreuil-Bellay, avec les élus du Val d'Authion vont organiser la création d'aménagements hydrauliques (ex : station d'exhaure, canaux secondaires et écluses de régulation). Ce réseau permet l'irrigation d'environ 5 000 ha, ce qui fait de la vallée de l'Authion la première zone horticoles de France.

Par ailleurs, afin de faire circuler les marchandises en relation avec le fluvial et ses usages, un maillage routier et des piéages ont été conçus. Appelés octrois, comme ceux situés de part et d'autre du pont de Sorges, ces derniers ont permis le prélèvement de ce qu'on nommait aussi l'octroi, un impôt perçu autrefois par les municipalités.



Plan de l'Authion en 1840, d'après l'ouvrage de M. Edgard Pisani, ministre de l'aménagement du territoire et maire de Montreuil-Bellay.

Les octrois situés de part et d'autre du pont de Sorges

Le pont de Sorges sur la vallée de l'Authion

Le Paysage ligérien : un patrimoine mondial de l'UNESCO

Un paysage culturel vivant

Le Val de Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire, est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000, au titre de « paysage culturel vivant ». La Valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire est éfoudée sur l'intérêt ou paysage fluvial, la densité de son patrimoine monumental, architectural et urbain ainsi que la qualité des expressions paysagères héritées de la Renaissance et du Siècle des Lumières».

Le Val de Loire répond à trois des dix critères de sélection définis par l'UNESCO :

Critère (i) : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Le Val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques (ex : Orléans, Saumur, Tours) mais plus particulièrement pour ses châteaux de renommée mondiale comme celui de Chambord.

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

C'est un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve. Il porte le témoignage d'un échange d'influences, de valeurs humaines, et d'un développement harmonieux d'intérêts entre les hommes et leur environnement sur plus de 2000 ans.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine.

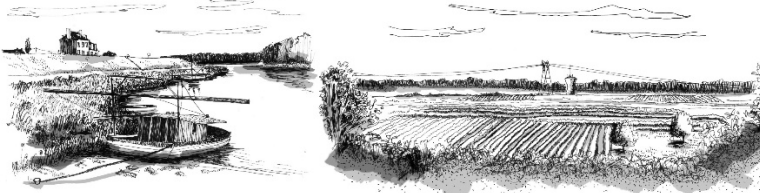
Son paysage et plus particulièrement ses nombreux monuments culturels, illustre à un degré exceptionnel l'influence des idées de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale.



Un Pont de Machouzeau

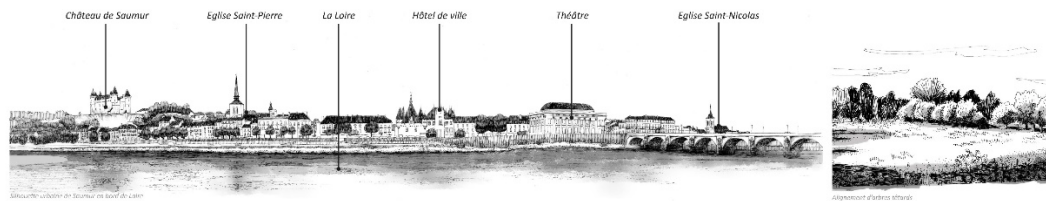
Moulin couvert à Rougé-Dolé

Porte de la Renaissance



Boats cabotés devant la taverne au bord de Loire

Paysage de vignette de Canson



Château de Saumur

Eglise Saint Pierre

La Loire

Hôtel de ville

Théâtre

Eglise Saint Nicolas

Illustration urbaine de Saumur au bord de Loire

Illustration d'un paysage rural



Aire de repos conviviale

Annexe 2 – Le plan du site avec emplacements disponibles pour accueillir l'œuvre





Portail d'entrée de la centrale



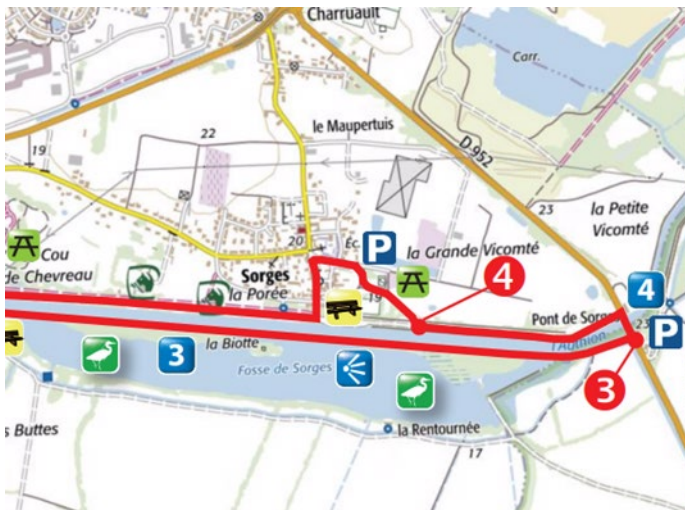
Chemin le long de la clôture

Annexe 3 – Les circuits touristiques existants à proximité du site

Deux circuits de randonnée pédestre et un parcours historique passent à proximité



Un nouveau circuit communal de randonnée a été créé en 2021, il est balisé en vert. Il invite les randonneurs à s'installer sur la nouvelle aire de pique-nique qui a été installée à côté de la centrale (cf picto vert).



Une autre boucle permet de longer l'Authion et passe à proximité de la centrale solaire.



Le Parcours historique de Sorges invite également le public à aller jusqu'au pont de Sorges où se trouve un dernier lutrin pédagogique, juste à côté de la Petite Vicomté.